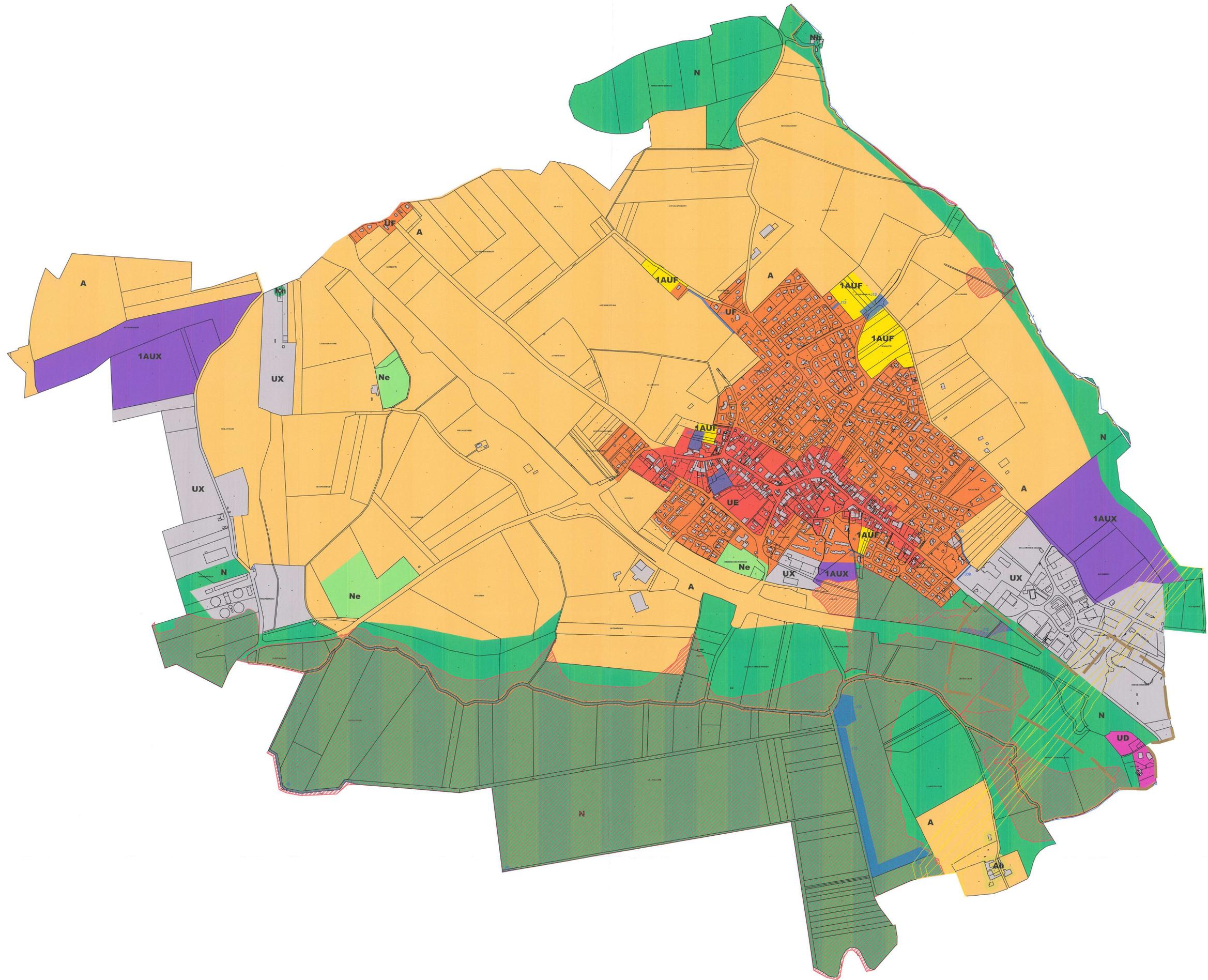


- Zone 1AUE : secteur à vocation résidentielle permettant la réalisation d'habitat intermédiaire
- Zone 1AUF : secteur à vocation résidentielle
- Zone 1AUFp : sous secteur à vocation résidentielle faisant l'objet d'une orientation d'aménagement, Gélots à Montloy
- Zone 1AUFpm : sous secteur à vocation résidentielle faisant l'objet d'une orientation d'aménagement sur le coteau des Gélots à Montloy
- Zone 1AUX : futurs secteurs d'activités
- Zone 2AUX : réserves d'urbanisations futures à vocation économique
- Zone A : zone à vocation agricole
- Zone Aa : secteur correspondant aux habitations isolées
- Zone Ap : zone à vocation agricole située dans un périmètre Natura 2000
- Zone An : zone à vocation agricole située dans un périmètre de ZPPALP
- Zone N : zone à vocation naturelle
- Zone Ne : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de service public
- Zone Nco : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de service public dans le domaine cyclotérique
- Zone Ns : secteur correspondant aux habitations isolées
- Zone Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et vergers enclavés dans le tissu urbain
- Zone UA : ville ancienne
- Zone UAa : hypercentre urbain vésulien
- Zone UB : centre de l'agglomération vésulienne
- Zone UD : tissu mixte d'habitat collectif et d'habitat individuel
- Zone UDa : tissu mixte d'habitat collectif et d'habitat individuel correspondant à une partie de la zone des Haberges
- Zone UE : centre ancien des villages ruraux et de certains faubourgs
- Zone UF : tissu d'habitat individuel
- Zone UR : secteurs de renouvellement urbain
- Zone UX : secteurs d'activités industrielles et artisanales
- Zone Uxa : secteurs d'activités à vocation mixte
- Zone UXC : secteurs regroupant les ZAC de l'agglomération vésulienne
- Zone UZa : secteur pour la ZAC des Haberges
- Zone UZt : secteur pour la ZAC Technologia
- Périmètre de réciprocalité





DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

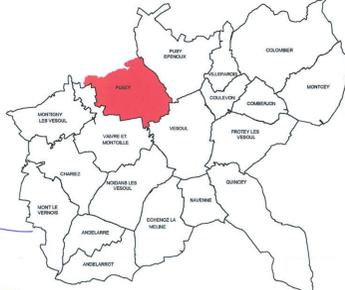
Modification approuvée

par le conseil communautaire

le 16 janvier 2020

PUSEY

Echelle : 1 / 5 000



Le Président
Alain CHRETIEN
cadastre 2011

Légende réglementaire :

<p>UAa Affectation de la zone</p> <p>Zone potentielle de développement éolien</p> <p>Marge de recul imposé aux constructions</p> <p>Périmètre G1 de danger très grave pour la vie humaine lié au passage d'une canalisation de transport de gaz</p> <p>Périmètre G2 de danger grave pour la vie humaine lié au passage d'une canalisation de transport de gaz</p>	<p>Emplacement réservé</p> <p>Espace vert paysager à protéger au titre de l'articles L. 123-1-5-7 du code de l'urbanisme</p> <p>Périmètre G1 de danger très grave pour la vie humaine lié au passage d'une canalisation de transport de gaz</p> <p>Périmètre G2 de danger grave pour la vie humaine lié au passage d'une canalisation de transport de gaz</p>	<p>Périmètre G3 de danger significatif pour la vie humaine lié au passage d'une canalisation de transport de gaz</p> <p>Périmètre de ZAD</p> <p>Périmètre de prise en considération de l'étude du projet de déviation de la RN19</p> <p>Zone Rouge PPRi</p> <p>Zone Bleue PPRi</p>
--	---	--

Légende informative :

Périmètre de ZAD

Périmètre de prise en considération de l'étude du projet de déviation de la RN19

Zone Rouge PPRi

Zone Bleue PPRi